

# PROJET ÉDUCATIF

## SEPTEMBRE 2026

### Accueil Collectif de Mineurs

### « Les Mimosas »

### Commune de Tanneron



## 1. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « Les Mimosas » est organisé par la Commune de Tanneron. Il fonctionne conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et aux dispositions réglementaires relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs. Il est placé sous le contrôle de la SDJES et s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales.

## 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Tanneron est une commune rurale d'environ 1 700 habitants située dans le département du Var. L'ACM constitue un service public structurant pour les familles, dans un contexte d'offre de loisirs limitée hors temps scolaire.

- Maintien d'un service éducatif de qualité en zone rurale
- Soutien à la parentalité
- Renforcement du vivre-ensemble
- Développement de l'éducation à l'environnement
- Garantie d'égalité d'accès aux loisirs

## 3. FINALITÉ ÉDUCATIVE

L'ACM est un espace éducatif complémentaire à la famille et à l'école. Il favorise la socialisation, l'expérimentation, la responsabilisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

## 4. VALEURS FONDATRICES

### 4.1 Respect du rythme de l'enfant

L'organisation des journées respecte les rythmes biologiques, l'alternance activité/repos et la liberté de choix.

### 4.2 Laïcité et neutralité

L'ACM garantit la neutralité du service public, le respect des convictions et l'égalité de traitement.

### 4.3 Inclusion et égalité des chances

La commune favorise l'accueil de tous les enfants et adapte son organisation aux besoins spécifiques.

### 4.4 Citoyenneté et responsabilité

L'ACM est un lieu d'apprentissage des règles collectives, du respect mutuel et de la coopération.

## 5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2026-2027

### **Axe 1 – Développer l'autonomie**

- Encourager la prise d'initiative
- Mettre en place des espaces d'expression
- Impliquer les enfants dans les projets

### **Axe 2 – Renforcer le vivre-ensemble**

- Développer la coopération
- Favoriser la mixité d'âge
- Prévenir les comportements d'exclusion

### **Axe 3 – Nature comme support éducatif**

- Découverte du milieu naturel
- Sensibilisation à la biodiversité
- Activités extérieures régulières

### **Axe 4 – Soutien à la parentalité**

- Favoriser le dialogue quotidien
- Organiser des temps de rencontre
- Associer les familles aux projets

### **Axe 5 – Cadre sécurisant et professionnel**

- Respect des taux d'encadrement
- Personnel qualifié
- Protocoles sanitaires actualisés

## 6. ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation repose sur des bilans réguliers d'équipe, l'analyse des retours des familles et un bilan annuel présenté à la municipalité.

## 7. MOYENS MOBILISÉS

Moyens humains : personnel municipal qualifié et intervenants extérieurs.

Moyens matériels : locaux scolaires et équipements communaux.

Moyens financiers : financement communal, participation des familles et soutien CAF.

Adopté par la Commune de Tanneron à partir de September 2026.

Le Maire

Signature : \_\_\_\_\_